



Objet : Réunion du Conseil Communautaire
Nos réf. : JPJ/A1A/2015

PV CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

27 04 2015

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

Procès-verbal du Conseil communautaire du 27 avril 2015

Convoqué le 27 avril 2015 à 19 h 00 à la salle Brassens de Longuyon, le Conseil communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence : MARIEMBERG Jean-François, BOUDART Lionel, MOSCATO Pascal, AZZARA Jean-François, GUILLIN Pierre, PICCA Yves, PERIN Pierre, SAUVAGE Christian, WEISS James, SOBIK Gérard, DAMIEN Jean-François, PETRI Christian, AUMONT Guylaine, BRACONNIER Philippe, FIDERSPIL Alain, HANGGELY Janny, JACQUE Jean-Pierre, LAMBERT Claude, LECLERC Pascal, LEROY Annick, PAQUIN Guy, PERCHERON Caroline, POPLINEAU Monique, RICHARD Albert, MICHEL Claude, GUERIN Valérie, DEGLIN Christian, SCHMITZ Jean-Luc, SIROT Alain, SAUNIER René, LUTIN LAMARRE Nicole, ROESER Daniel, DUFOUR Marie-José, VERRON Laurent, DYE-PELLISSON Alain, GILLARDIN Eric, LAURENT Claude (37)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence : BOURDON Sylvie, LEMBERT Daniel(2)

Titulaires absents ayant donné mandat de procuration dans l'ordre de la feuille de présence : DEBRYCKE Angélique à JACQUE Jean-Pierre, FURLANI Annie à PAQUIN Guy (2)

Absents excusés : PIERRET Jean-Jacques, SCHMIDTGALL Sylvie

Absents : DIDIER François, STUPKA Monique

Ayant constaté que le quorum est atteint, le président Jean-Pierre JACQUE procède à l'élection du secrétaire de séance.

A l'appel des candidatures Pascal Leclerc, délégué communautaire de la commune de Longuyon, se porte candidat et, à l'unanimité, est nommé secrétaire de séance.

Daniel ROESER fait remarquer que l'élection du secrétaire de séance ne figure pas sur la convocation, et souhaite qu'elle soit inscrite à l'avenir.

Jean-Pierre JACQUE lui répond qu'elle le sera, de manière définitive.

La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de délégués communautaires titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Récapitulatif			
Rappel du nombre de sièges	44		
Quorum	23		
Nombre de titulaires présents	37	(a)	
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)	2		(b)
Nombre de procurations	2		(c)

Soit un total de votants potentiels de 41 (a+b+c)

1-Procès-verbal du conseil communautaire du 19 mars 2015

Jean-François DAMIEN remet au Président JACQUE une feuille contenant des remarques relatives aux nouveaux statuts de l'intercommunalité, déjà formulées lors du précédent conseil du 14 avril 2015. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

VOTE : majorité (5 contre).

Jean-François MARIEMBERG présente ensuite les affaires financières mises à l'ordre du jour.

2 -Budget principal 2015 - Affectation des résultats 2014

Il a été décidé de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture comme suit :

Résultat de fonctionnement	1.088.903,01 p
Montant affecté au compte 1068	290.000,00 p
Montant reporté au compte 110	798.903,01 p

Ainsi qu'à l'affectation du résultat d'investissement comme suit :

Excédent d'investissement	271.090,02 p
Transfert en investissement du budget O.M.	150.000,00 p (pour financer notamment les travaux à réaliser à la déchetterie)
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	121.090,02 p

VOTE : majorité (3 contre, 1 abstention)

3 -Budget principal 2015 de la T2L - Vote des taux d'imposition

Proposition :

Taxe d'habitation :	9,28 %
Taxe du foncier bâti :	5,55 %
Taxe du foncier non bâti :	7,82 %
Contribution foncière des entreprises (C.F.E.) :	9,97 %

VOTE : majorité (6 contre)

4 - Budget Primitif principal 2015 de la T2L

Le budget principal s'équilibre comme suit

Investissement

Dépenses 967 450,00

Recettes 1 077 450,00

Fonctionnement

Dépenses 4 320 083,00

Recettes 4 320 083,00

Dépenses	4 320 083,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	4 320 083,00	(dont 0,00 de RAR)

VOTE : majorité (6 contre)

5 - Budget Annexe Assainissement : affectation des résultats 2014

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 20-14

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	142 397,00
- un excédent reporté de :	97 654,19
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	240 051,19